Gestion d'une salle de spectacle

Le p'tit mémo expert « métier »



Forme

SARL ou SAS (si investisseurs)

Problématiques

TVA sur la billetterie et sur la vente de spectacles, intermittents du spectacle, comptabilité analytique, comptes de production et de coproduction, subventions.

Gérer une salle de spectacle n'est pas de tout repos : entre la gestion des spectacles, la gestion de l'organisation de la salle, la gestion de la billetterie et la communication, il est certain qu'il s'agira de s'entourer de nombreuses personnes de confiance. À cela s'ajoutent les problématiques sociales, fiscales, juridiques et comptables au nombre desquelles nous retrouvons :

- La mise en place d'une comptabilité analytique rigoureuse pour suivre chaque spectacle et en analyser les résultats,
- La durée des spectacles, leurs dépenses de production et leurs recettes peuvent s'étaler sur plus d'un an, il faudra maitriser l'avancement des opérations pour justifier des postes de retraitement importants au bilan,
- L'objet social de l'entreprise qui mal rédigé empêche l'emploi d'intermittents.
- L'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle : le dossier est long à établir, les commissions pas assez nombreuses,
- L'ouverture des comptes employeurs intermittents auprès de toutes les caisses qui prend un peu de temps,
- L'établissement des payes intermittents avec toutes les particularités (cachet groupé, isolé, empli d'étrangers ou d'enfants, abattements spécifiques, demande de numéro d'objet pour chaque spectacle),
- La facturation selon que l'on vend un spectacle ou si l'on est coproducteur, le retour de la quote part de recettes,
- La maitrise des contrats tant pour la vente de tournées que pour les contrats de travail,
- La prise des bonnes polices d'assurances pour couvrir tous les risques.
- Les dossiers de demandes de subventions de plus en plus complexes et qui demandent systématiquement des attestations fiscales et sociales,
- L'application des bons taux de TVA (2.1%, 5.5%, 19.6%),
- La législation sur la billetterie qui est très précise.

Le + de Com'Com

Il faut évidemment avoir des fonds nécessaires pour démarrer une telle activité. Il s'agira pour éviter les risques de défaillance suite à un spectacle qui ne marcherait pas de « panacher » l'exploitation de la salle en étant soit producteur du spectacle (prise de risques) soit simple loueur de l'espace (aucune prise de risques).

Complément d'informations

Les entreprises du spectacle, payes intermittents



Fiches Expert

- Entreprises de spectacle mettez de la 3D dans votre comptabilité
- Le code NAF dans le spectacle vivant
- Spectacle vivant : n'oubliez pas les assurances.



Bibliographie

- Les employeurs et les intermittents du spectacle
- Profession entrepreneur de spectacles



Paroles d'expert

- <u>Je vais devoir employer des intermittents du spectacle, comment je fais ?</u>

